

Voici le message que nous avons reçu de la Direction de Manor concernant ses saucisses à rôtir et ses gelées (19-11-2010)

Chère Madame Pernoud,

Votre émission du mardi 16 novembre a présenté deux produits vendus à Manor Delémont (saucisse à rôtir et gelée). Face aux résultats obtenus, nous souhaiterions vous apporter quelques précisions et explications.

En premier lieu, nous tenons à présenter nos excuses à notre clientèle et nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin d'éviter que les problèmes soulevés dans votre émission ne se reproduisent. Les deux produits concernés ont été immédiatement retirés de la vente.

Nous avons effectué une consultation interne afin de déterminer les raisons qui pourraient expliquer ces résultats. Concernant la température inappropriée des frigidaires de Manor Delémont, nous avons d'ores et déjà pris des mesures afin d'effectuer des contrôles plus régulièrement.

La saucisse à rôtir ainsi que la gelée qui ont été présentées dans votre émission ont été confectionnées par des fournisseurs locaux. De ce fait, nous allons dorénavant surveiller plus attentivement les prestations de ces fournisseurs.

Nous vous remercions de votre vigilance ainsi que de votre analyse qui nous ont permis d'améliorer la qualité de nos produits et vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Elle Steinbrecher

Manor AG
Media Relations